

RAPPORT N° 03/1-49
au Conseil Municipal

OBJET

ECLAIRAGE PUBLIC
EXTENSION DE RESEAUX (PROGRAMME 2003)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

La grande majorité des voies et des rues de Saint-Denis est aujourd'hui éclairée ; mais il reste encore, principalement dans les écarts, quelques chemins, ruelles ou petites places dépourvus d'éclairage public.

Dans le souci principal de renforcer la sécurité des biens et des personnes, il est donc nécessaire dans le programme 2003 de réaliser l'éclairage des voies figurant sur la liste ci-annexée.

Les travaux comprennent notamment :

- la confection de tranchées,
- la mise en place de candélabres ou de poteaux en béton,
- la fourniture et la pose de câbles en aérien ou souterrain,
- la fourniture et la pose de luminaires.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de **220 000 euros HT**.

Les crédits nécessaires sont prévus au Chapitre 23/Article 2315.

Je vous demande donc :

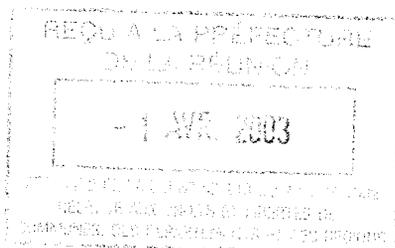
- 1) d'approuver le projet dont la maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Techniques (Direction Electricité) ;
- 2) d'approuver la procédure de passation et les caractéristiques du marché (appel d'offres ouvert suivant Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;

RAPPORT N° 03/1-49

- 3) de m'autoriser à lancer un appel d'offres pour l'exécution des travaux, à passer un marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la Commission Appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié ;
- 4) d'autoriser la signature du marché par moi-même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE
René-Paul VICTORIA**



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DELIBERATION N° 03/1-49
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 21 mars 2003**

OBJET

**ECLAIRAGE PUBLIC
EXTENSION DE RESEAUX (PROGRAMME 2003)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le Rapport N° 03/1-49 du Maire

Vu le Rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE (1 abstention)**

ARTICLE 1

Approuve le projet dont les crédits sont prévus au Chapitre 23 - Article 2315.

ARTICLE 2

Approuve la procédure de passation et les caractéristiques du marché (Appel d'offre ouvert suivant Articles 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics).

DELIBERATION N° 03/1-49

ARTICLE 3

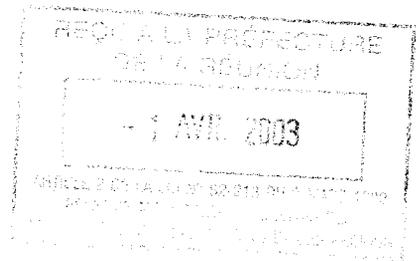
Autorise le Maire à lancer un appel d'offres, à passer un marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission d'appel d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **28 MARS 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA





ECLAIRAGE PUBLIC

DIVERS TRAVAUX D'EXTENSION DE RESEAU

PROGRAMME 2003

SECTEURS	DESIGNATIONS	DESCRIPTIFS
BRETAGNE	* Chemin Dufour * Chemin de la Grotte, portion comprise entre chemin Fontbrune et Cocotiers	Extension aérien (environ 200 ml) Extension du réseau aérien
MONTAGNE 8ème	* Chemin des Manguiers	Extension du réseau souterrain
MONTAGNE 15ème	* Route de St-Bernard du terrain de foot à la ruelle Bambou	Extension de réseau en aérien
CHAUDRON	* Rue Roger PAYET	Extension souterrain
B.D.NEFLES	* Chemin des Pêchers	Extension + équipement aérien
MONTGAILLARD	* Bld de la Trinité - portion comprise entre * Giratoire rue de la Mairie et Giratoire ZAC Trinité * Allée Bellavista	Réhabilitation et modernisation (remplacement candélabre et luminaire) Equipement E.P en souterrain
MOUFLA	* Chemin Bancoul	Equipement souterrain
BUTOR	* Parking Bas rue du Lycée	Extension E.P en souterrain
ST-FRANCOIS	* Cheminement piétons entre les 2 citées Framboise II	Equipement souterrain